

N/RÉF.: PV / SMC
V/RÉF.:

Cernier, février 2026

Recensement 2026 : relevé des données statistiques annuelles des exploitations non commerciales détentrices d'animaux et/ou de surfaces de types agricoles et viticoles

Madame, Monsieur,

Vous êtes enregistré dans notre base d'adresses en tant que détenteur-trice d'animaux et/ou exploitant-e de surfaces de types agricoles et viticoles.

Si vous ne répondez plus à l'un des critères définis dans le tableau ci-dessous, nous vous prions de nous en informer jusqu'au 30 avril 2026, par courrier ou par e-mail à l'adresse opdi@ne.ch.

Conformément à la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique et à l'ordonnance du 30 juin 1993 sur l'exécution des relevés statistiques fédéraux et dans un but de prévention des épizooties, chaque exploitation qui satisfait au moins à une des normes minimales figurant ci-dessous est tenue de le remplir.

- Les personnes qui détiennent l'une ou l'autre des catégories d'animaux spécifiées dans le recensement des données statistiques, **ceci quel que soit leur effectif (à partir d'un animal), même s'il s'agit d'animaux de compagnie.**
- Les exploitants de surfaces de type agricole et viticole (particuliers ou associations) qui exploitent :
 - 1 ha (10'000 mètres carrés) de surface agricole ou
 - 30 ares de cultures spéciales (légumes, cultures horticoles, plantes aromatiques et médicinales, vignes, cultures fruitières) ou
 - 10 ares de cultures sous abri

Ces informations sont indispensables pour mettre à jour les données concernant les épizooties et les organismes de quarantaine. Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions vivement pour votre réponse.

Les détenteurs d'animaux et/ou exploitants de surfaces de types agricoles et viticoles trouveront ci-après des informations utiles pour la validation des données de recensement.

Recensement

➤ Comment accéder au recensement

Le recensement se fait uniquement par informatique, sur le site Acorda, accessible via www.agate.ch, connecté au système d'inscription central de l'administration fédérale.

NB : pour vous connecter à Agate, vous devez d'abord créer votre CH-LOGIN, si cela n'a pas déjà été fait l'année passée. Un mode d'emploi est disponible sur la page d'accueil du site Agate www.agate.ch (instructions et/ou vidéo).

Veillez suivre les instructions « étape par étape » jusqu'à la fin de la procédure. Vous pourrez ensuite accéder à Agate et enregistrer vos animaux et/ou effectuer votre recensement annuel sur Acorda.

Pour toute question concernant l'accès à Agate et le CH-LOGIN, nous vous prions de vous adresser directement au Helpdesk Agate au 0848 222 400 ou par e-mail à l'adresse info@agatehelpdesk.ch.

➤ Comment procéder au recensement

Une fois connecté à Acorda via le site www.agate.ch, la procédure est simple. Elle est expliquée dans le **mode d'emploi** disponible sur notre site Internet www.ne.ch sous les onglets : «Thèmes / Économie / Agriculture / Détenteur d'animaux / Recensement des données statistiques pour les animaux et les surfaces».

NB : si aucun changement n'est à communiquer, il est toutefois nécessaire de procéder à l'étape « **Terminer la saisie** » afin d'enregistrer votre participation.

Pour les détenteurs d'animaux : noter l'effectif au 1^{er} janvier.

Pour les détenteurs de bovins, équidés, moutons et chèvres : les données sont reprises directement depuis la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), donc pas besoin de les recenser sur Acorda. **Vous devez toutefois « Terminer la saisie ».**

Vous pouvez nous communiquer un éventuel changement d'adresse ou de n° de téléphone dans l'onglet « Adresse » sur Acorda ou par courriel opdi@ne.ch. Votre adresse e-mail est nécessaire pour l'accès à Agate et également pour pouvoir vous contacter. Veuillez svp l'ajouter dans vos données.

**Veillez SVP effectuer votre recensement
en respectant le délai du 30 avril 2026**

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office des paiements directs
Le chef de l'office



P. Vaudroz